

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P.O.Box:3243 Tel. (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
721^{ème} RÉUNION
ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE
28 SEPTEMBRE 2017

PSC/PR/COMM (DCCXXI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 721^{ème} réunion tenue le 28 septembre 2017, a examiné le rapport de sa mission dans les pays du Bassin du Lac Tchad, effectuée du 27 au 31 juillet 2017, et a adopté la décision qui suit:

Le Conseil,

1. **Rappelle** ses décisions et ses prises de position antérieures sur les activités du groupe terroriste Boko Haram et les efforts visant à le neutraliser, en particulier le communiqué de presse PSC/PR/BR.(DCCII) de sa 702^{ème} réunion tenue le 19 juillet 2017 par lequel le Conseil a décidé d'entreprendre une mission dans les pays du Bassin du Lac Tchad. Le Conseil **rappelle également** le communiqué de presse PSC/PR/BR.(DCLXXX) de sa 680^{ème} réunion tenue le 18 avril 2017, le communiqué [PSC/PR/2.(DCXXXIX)] adopté lors de sa 639^{ème} réunion tenue le 29 novembre 2016 et le communiqué [PSC/AHG/COMM.2(CDLXXXIV)] adopté lors de sa 484^{ème} réunion tenue le 29 janvier 2015, au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, par lequel le Conseil a autorisé le déploiement de la Force multinationale mixte(FMM);
2. **Rend hommage** aux pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), Cameroun, Tchad, Niger et Nigeria, plus la République du Bénin, pour les sacrifices consentis et les énormes progrès accomplis dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, qui a été considérablement affaibli et entièrement délogé de presque tous ses bastions. À cet égard, le Conseil **se félicite** de la précieuse contribution apportée par la FMM dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le Bassin du Lac Tchad, malgré les contraintes logistiques et financières auxquelles la Mission est confrontée dans la conduite de ces opérations;
3. **Souligne** que, malgré les succès de la FMM, Boko Haram conserve encore des capacités pour continuer à faire peser une menace sur la paix et la sécurité dans la région, en particulier à travers la perpétration d'attaques asymétriques dans des localités isolées, l'attaque de cibles faciles, tels les marchés et les rassemblements publics, sous forme de guerre de guérilla et d'attentats-suicides qui ciblent malheureusement une population civile innocente;
4. **Prend note avec préoccupation** des énormes défis en matière de ressources auxquels la FMM est actuellement confrontée dans ses opérations contre Boko Haram, y compris un financement prévisible et des capacités de navigation aérienne et fluviale. Le Conseil **souligne l'impératif** pour la FMM, qui est considéré comme un modèle de référence réussi de coopération multinationale pour relever les défis sécuritaires liés à l'extrémisme violent et au terrorisme, de bénéficier d'un soutien plus large et en temps opportun, de la part du continent et de la communauté internationale, à ses efforts;
5. **Se félicite** du soutien apporté à ce jour par l'UA et la communauté internationale, en particulier l'Union européenne (UE), qui contribue à faciliter les opérations du FMM contre Boko Haram. À cet égard, le Conseil **réitère la nécessité** de poursuivre la consultation et la coordination entre l'UA, les partenaires et la FMM, en ce qui concerne la passation des marchés et l'acheminement du soutien logistique à la Mission, qui doit répondre aux besoins des troupes et aux conditions sur le terrain. Le Conseil, compte tenu de la fragilité des avancées réalisées à ce jour dans la lutte contre Boko Haram, **exhorte** la Commission de l'UA, en étroite coopération et

coordination avec la CBLT et la FMM, à trouver une solution rapide à tous les goulots d'étranglement administratifs qui continuent de retarder la délivrance du soutien nécessaire à la Mission. Le Conseil **exhorte en outre** l'UE à participer à cet effort, en vue d'accélérer l'utilisation intégrale de sa contribution financière aux opérations de la FMM;

6. **Exprime encore une fois sa profonde préoccupation** face à la grave situation humanitaire qui prévaut dans la région, en particulier le nombre croissant de personnes déplacées et de réfugiés au Nord-Est du Nigéria, au Cameroun, au Tchad et au Niger, résultant des activités du groupe terroriste Boko Haram. Le Conseil **prend note avec satisfaction** des nombreuses initiatives nationales prises par les pays de la région financées sur ressources propres pour atténuer la situation humanitaire. Le Conseil **réitère son appel** à la communauté internationale à apporter l'assistance nécessaire, à la mesure des besoins des personnes affectées dans la région, y compris la réhabilitation des nombreux combattants de Boko Haram qui se sont rendus. Le Conseil **souligne la nécessité** d'un décaissement rapide des annonces de contribution faites lors de la Conférence humanitaire d'Oslo sur le Nigéria et la région du Bassin du Lac Tchad, tenue le 24 février 2017, en vue d'atténuer la crise humanitaire actuelle dans la région;

7. **Réaffirme** l'impératif d'une approche globale dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, telle que prévue dans son Communiqué [PSC/AHG/COMM.2(CDLXXXIV)], adopté lors de sa 484^{ème} réunion. À cet égard, le Conseil **réitère sa conviction** que la solution durable à la crise dans les pays du Bassin du Lac Tchad nécessite des efforts au-delà de l'action militaire, qui englobent les efforts de développement visant à lutter contre les causes profondes de l'extrémisme violent et de la radicalisation, y compris la pauvreté, l'analphabétisme et le chômage massif des jeunes. Le Conseil **appelle** la communauté internationale à apporter le soutien financier nécessaire aux pays de la région en vue de les aider dans leurs efforts visant à atténuer les conséquences environnementales et socio-économiques désastreuses liées au rétrécissement du Lac Tchad sur les moyens de subsistance de la population riveraine;

8. **Encourage** les pays de la région dans leurs efforts en vue du redressement socio-économique des communautés libérées du groupe terroriste Boko Haram, ainsi que leurs initiatives de réhabilitation et de réinsertion des combattants de Boko Haram qui se sont rendus, en vue de priver le groupe terroriste de soutien et de recrutement. À cet égard, le Conseil **demande** au Président de la Commission d'envoyer, d'ici décembre 2017, une équipe multidisciplinaire chargée d'évaluer les besoins de la région en matière de soutien à la reconstruction post-conflit et au développement;

9. **Demande en outre** à la Commission de conduire, au cours du premier semestre de l'année 2018, une étude approfondie sur *l'émergence des idéologies de haine, la paix et la sécurité*, et de soumettre les conclusions au Conseil pour les orientations et les décisions appropriées. Le Conseil **convient également** de consacrer une séance publique à un large débat sur la question de l'émergence des idéologies de haine, la paix et la sécurité ;

10. **Réitère** l'appel lancé par l'UA pour un Sommet conjoint de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en vue de permettre aux deux communautés économiques régionales d'élaborer une stratégie globale et durable pour la promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans la région du Bassin du Lac Tchad;

11. **Attend avec intérêt** la visite conjointe qu'entreprendront dans la région le Secrétaire général des Nations unies, le Président de la Commission, le Président de la Banque mondiale et le Président de la Banque africaine de développement, qui constituera une étape cruciale dans l'action internationale en appui aux efforts déployés par les pays de la région en faveur de la paix, de la sécurité et du développement socioéconomique;
12. **Exprime sa profonde gratitude** aux Gouvernements et aux peuples des pays du Bassin du Lac Tchad pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité et la coopération qui ont été réservés à la délégation du CPS lors de la mission sur le terrain. Le Conseil **exprime également sa gratitude** aux Nations unies pour le précieux soutien logistique apporté à la mission;
13. **Demande** au Président de la Commission d'assurer la mise en œuvre rapide du présent Communiqué, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à l'accélération du soutien de l'UA à la FMM;
14. **Décide** de rester activement saisi de la question.